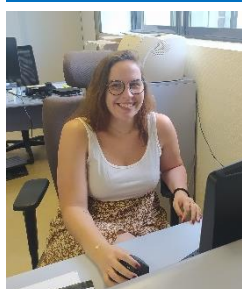


## Le Conseil Municipal s'est réuni le 11 juillet 2022

**ETAIENT PRESENTS:** Mme Émilie DUPREY, Maire - M. Gilbert ARRIVE, Mme Jocelyne GUIBERT, M. Patrick PERDRIAU, Mme Sonia LAUTRU, M. Pascal CAILLE, Mme Christelle SOURISSE, les adjoints - M. Jean-Louis AMIAUD, Mme Judith MONTAUBAN, M. Pascal BINET, M. Olivier LE GUYADER, Mme Jacqueline BLAIN, Mme Isabelle LACREUSE, Mme Bernadette MARTINEAU, M. Cyril DROUIN, M. Pascal BROCHARD, Marie-José MORICE BOU SALA, Mme Laëtitia CAMUS, M. Julien GUILLON, les conseillers municipaux.

**ABSENTS EXCUSES :** Mme Patricia VERGNAUD qui donne pouvoir à Mme Sonia LAUTRU, Mme Christelle BRILLAUD qui donne pouvoir à M. Pascal CAILLE, M. Antoine SANTOS qui donne pouvoir à Mme Emilie DUPREY.

### Arrivée au service administratif



Depuis le 4 juillet, un nouveau visage vous accueille au service administratif de la Mairie.

Suite au départ en retraite de Régine PIVETEAU et une nouvelle répartition des missions des agents, Océane PERCELAY vient de rejoindre l'équipe.

Nous lui souhaitons la bienvenue !

### Réhabilitation des dépendances du Prieuré, demande de fonds de concours

Sur proposition de la commission finances, le Conseil Municipal décide de solliciter l'attribution d'un fond de concours de 110 000,00€ pour le financement des travaux de réhabilitation des Dépendances du Prieuré auprès de la Communauté de Communes du Pays de Saint-Fulgent-Les Essarts.

Le Plan de financement du projet est le suivant :

Réhabilitation des Dépendances du Prieuré			
Dépenses TTC		Recettes	
Travaux	435 438.00 €	Fonds de relance 2021 (Départ.)	46 329.52 €
Contrôles/raccordements	24 000.00 €	DETR/DSIL (Etat)	118 000.00 €
Maîtrise d'œuvre	19 680.00 €	Fonds de concours (Com-Com)	110 000.00 €
Divers et imprévus	31 800.00 €	FCTVA	83 810.99 €
		Autofinancement (Commune)	152 777.49 €
<b>TOTAL</b>	<b>510 918.00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>510 918.00 €</b>

### Convention de gestion des voiries intercommunales 2022-2027

Afin d'assurer la gestion et l'entretien des voies ainsi que des éventuels espaces verts associés situés sur notre commune mais relevant de la compétence inter-communale, une nouvelle convention a été proposée par la Communauté de Communes.

Les voiries d'intérêt communautaire sont regroupées en trois catégories suivant leur typologie à savoir : urbaine, intermédiaire ou rurale. Sont concernées pour la commune des Brouzils :

- Rue de la Colonne
- Route des Bois
- Abords du Cabinet Médical

Les travaux de gros entretien et de réparation de la voirie seront effectués directement par la Communauté de Communes dans le cadre du marché annuel de voirie.

Pour les autres travaux (fauchage, entretien des espaces verts, nettoyage divers...), chaque commune pourra déterminer la réalisation des travaux en régie avec un remboursement par la Communauté de Communes.

Le remboursement des frais se fera annuellement sur la base d'un état récapitulatif du temps passé par les agents et sur les bases d'un montant forfaitaire, identique pour l'ensemble des communes :

- 19€/heure pour les travaux nécessitant du petit matériel,
- 43,80€/heure pour les travaux nécessitant du gros matériel (fauchage, broyage accotement...)

Concernant les points lumineux, la maintenance est assurée par le SYDEV et est directement programmée par la Communauté de Communes sur l'ensemble des voiries d'intérêt communautaire.

Pour les compteurs desservant des points lumineux de zones économiques et d'habitat, le remboursement de la consommation des points lumineux sera effectué au coût réel au prorata du nombre de points lumineux intégrés dans les voiries communales ou d'intérêt communautaire, sur présentation d'un état récapitulatif par la commune ou la Communauté de Communes suivant les cas.

Le Conseil Municipal valide cette nouvelle convention pour la période 2022-2027.

### Groupement de commandes pour un marché de dératization des réseaux

Depuis la prise de compétence assainissement en 2019, le service assainissement de la Communauté de Communes, et les communes, interviennent ponctuellement, pour dératizer leurs différents réseaux.

Afin de gérer au mieux cette problématique et d'harmoniser cette gestion (gestion préventive et curative), il est proposé aux communes d'établir un groupement de commandes relatif à la dératization des réseaux.

Le Conseil Municipal décide d'intégrer le groupement de commandes avec la Communauté de Communes et les communes intéressées et de signer une convention valable jusqu'au 31 décembre 2026.

### ONF / Travaux 2022 d'entretien du sentier cyclable d'intérêt départemental sur le massif de Grasla

Dans le cadre du programme de travaux concernant l'entretien annuel du tronçon cyclable d'intérêt départemental du massif de Grasla d'une longueur de 2 419 ml, le Conseil Départemental a décidé de participer à hauteur de 75%, soit la somme de 2 721,38€.

Aussi, il est proposé à la commune des Brouzils de participer financièrement à hauteur des 25% restants, soit 907,12€. Le Conseil Municipal valide cette proposition qui fera l'objet d'une convention.

### Services Techniques, acquisition de matériel

Suite à des appels d'offres, le service technique municipal va être doté de nouveaux matériels en remplacement d'équipements vieillissants pour un montant global de 161 460€ :

	Prévu	Réalisé	Entreprise
Achat du tracteur	102 600,00 €	109 680,00 €	BILLAUD-SEGEBA
Reprise du tracteur	18 000,00 €	21 000,00 €	
Achat de la débroussailleuse	55 200,00 €	47 640,00 €	BILLAUD-SEGEBA
Reprise de la débroussailleuse	10 000,00 €	10 500,00 €	
Achat du broyeur	10 000,00 €	17 640,00 €	JARNY
Reprise du broyeur		2 000,00 €	
Achat de la tondeuse	33 000,00 €	25 201,51 €	EQUIP JARDIN
Reprise de la tondeuse	4 500,00 €	5 201,51 €	
TOTAL	168 300,00 €	161 460,00 €	

## Appel au civisme pour favoriser un bon voisinage

**Le compostage :** Des composteurs mal entretenus peuvent attirer les rats. Si vous rencontrez ce problème, pensez à la dératisation, contactez Polleniz 85 au 02 51 47 70 61.

**Le bricolage :** Les travaux de bricolage et toutes activités peuvent générer des nuisances sonores. Vous êtes priés de respecter les horaires autorisés, à savoir :

- de 8h30 à 12h et de 14h à 19h30, les jours ouvrables,
- de 9h à 12h et de 15h à 19h, les samedis,
- de 10h à 12h, les dimanches et jours fériés.



**Animaux domestiques :** De nombreux habitants possèdent un animal de compagnie. Leur présence ne doit nuire, en aucune manière au voisinage, ni porter atteinte à l'hygiène, à la sécurité ou à la tranquillité des riverains.

Tout propriétaire est responsable de son animal. Aussi, vous devez prendre les mesures nécessaires pour garantir sa sécurité et celle des tiers (enclos adapté...). Le fait de laisser divaguer un chien susceptible d'être dangereux pour les personnes peut être puni d'une amende de 150€.

Tout propriétaire ou possesseur de chien est tenu de procéder immédiatement au ramassage des déjections canines de son animal en tout lieu du domaine communal. En cas de non-respect de la législation, l'infraction est passible d'une contravention de 68€.

Les poules peuvent attirer les rats et autres prédateurs sans parler des odeurs nauséabondes. Afin d'éviter des nuisances à votre voisinage nous recommandons aux détenteurs de poulaillers de veiller un entretien régulier de l'espace afin de garantir un bon état sanitaire.

## Allocation de Solidarité aux Personnes Âgées (ASPA)



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité



Service-Public.fr  
Le site officiel de l'administration française

L'allocation de solidarité aux personnes âgées (ASPA) est une prestation mensuelle accordée aux retraités ayant de faibles ressources et vivant en France. Elle est versée par votre caisse de retraite (Carsat, MSA, ...). Son montant dépend notamment de votre situation familiale (vie de couple ou non). En fonction de votre situation personnelle, les démarches à réaliser peuvent varier.

L'ASPA sert à porter les ressources de l'assuré au montant du plafond de ressources. En 2022, le montant du plafond des ressources est de : 916,78€ par mois pour une personne seule. 1 423,31€ par mois pour un couple.

Le formulaire pour demander l'allocation de solidarité est disponible sur le site internet du Service-Public à l'adresse : <https://www.service-public.fr/>

## Complémentaire Santé Communale

À l'attention des habitants de la commune,

La commune des Brouzils souhaite proposer à tous les habitants qui ne disposent pas d'une mutuelle obligatoire dans le cadre de leur emploi, une mutuelle communale afin de favoriser l'accès à une complémentaire santé de qualité et à un tarif qui se voudra préférentiel.

Une réunion publique est organisée le :



Papillon détachable pour vous permettre de mémoriser la date

**Mercredi 21 Septembre à 18h30 à la salle Pastourelle**



Lors de cette réunion publique, les acteurs retenus : **AXA France SAINT FULGENT-LES ESSARTS** et **MUTUALIA GRAND OUEST**, seront présents pour vous informer sur leurs offres ainsi que sur les différentes modalités proposées.



Mission Locale du Haut Bocage – Contrat d'Engagement Jeune

**Contrat d'Engagement Jeune**

**C'est peut-être pour toi si :**

- tu as entre **16 et 25 ans** (ou jusqu'à 30 ans si tu es en situation de handicap)
- tu cherches un **emploi, une formation** ou un projet professionnel

**C'est quoi ?**

- un contrat de **6 à 12 mois** entre toi et la Mission Locale
- des rendez-vous réguliers avec ton/ta conseiller/ère
- un programme **personnalisé** construit avec ton/ta conseiller/ère
- une **application** pour suivre ton dossier et discuter avec ton/ta conseiller/ère
- 500€** maximum chaque mois

**C'est ok pour toi ?  
Contacte ta Mission Locale !**

☎ 02 51 66 81 15

✉ contact@mlhb.fr

📍 Permanence de Saint Fulgent  
Maison de l'emploi et de la Formation  
2 rue Jules Verne 85250 SAINT FULGENT

+ d'infos par ici

**Mission Locale Haut Bocage**  
PAYS DE LA LOIRE

Plan canicule : recensement des personnes isolées ou fragiles

**Quels sont les effets de la chaleur ?**

Crampes

Fatigue inhabituelle

Maux de tête

Fièvre > 38°C

Vertiges / Nausées

Propos incohérents

Si vous voyez quelqu'un victime d'un malaise, de propos incohérents et de fortes fièvres, **appelez le 15.**

**BON À SAVOIR**  
À partir de 65 ans ou en situation de handicap, je peux bénéficier d'un accompagnement personnalisé. Il me suffit de contacter ma mairie ou mon Centre Communal d'Action Sociale (CCAS).

Dans le cadre du plan canicule, la **mairie recense les personnes fragiles et/ou isolées** afin de prévenir et limiter les risques encourus en cas de **très forte chaleur**. Pour vous inscrire, il suffit d'une simple déclaration auprès de la Mairie (du Centre Communal d'Action sociale).

Comme chaque année, le **plan canicule** est activé du 1<sup>er</sup> juin au 31 août. Ce dispositif est destiné à **prévenir les conséquences sanitaires des températures élevées**. La loi du 30 juin 2004 a confié au Maire le soin de **recenser les personnes âgées** (à partir de 65 ans, ou reconnues inaptes au travail à partir de 60 ans), ainsi que **les personnes handicapées**, isolées à leur domicile, afin de disposer, en cas de phénomène caniculaire et de déclenchement du plan d'alerte et d'urgence, de la liste des Brouziliens susceptibles de nécessiter l'intervention des services sociaux et sanitaires.

Si vous ne l'avez pas encore fait, vous êtes invité(e) à vous faire **recenser auprès du Centre communal d'action sociale**. Cette démarche peut aussi être accomplie par une personne de votre entourage. Le CCAS pourra ainsi être en lien régulier avec vous et vous conseiller, en cas de besoin, sur les mesures à prendre, ou vous contacter comme cela a été fait les années précédentes.

**Personne ne doit rester isolé ! Protégeons-nous, soyons solidaires !**

**Conseil Municipal :** Prochaine séance du Conseil Municipal : **lundi 12 septembre à 20h** en Mairie

Permanence assistante sociale

2<sup>ème</sup> mardi matin de chaque mois à la Mairie, sur rendez-vous, en téléphonant au secrétariat de la Maison Départementale des Solidarités et de la Famille de Saint-Fulgent ☎ 02.28.85.76.00.

## Pass'Sport prolongé

L'aide de 50 euros destinée à faciliter la prise de licence auprès d'associations sportives est reconduite depuis le 1<sup>er</sup> juin (et jusqu'au 31 décembre 2022). Afin de tenir compte des difficultés rencontrées par les clubs sportifs, la procédure sera simplifiée (ils n'auront qu'à saisir sur la plateforme Le Compte Asso le code usager que leur auront transmis les adhérents, et recevront directement le remboursement de 50 euros par l'Agence des services de paiement de l'État). En plus des publics éligibles au Pass'Sport en 2021, le dispositif est désormais élargi aux étudiants boursiers âgés de 18 à 25 ans (soit 800 000 jeunes supplémentaires) ...

## Survol d'hélicoptère – ENEDIS

ENEDIS

Surveillance des lignes électriques de votre commune  
par hélicoptère du 11 au 29 juillet



Enedis réalise actuellement un survol en hélicoptère des lignes électriques à basse altitude sur votre commune.

**L'objectif ?**

Réaliser un diagnostic précis de l'état du réseau aérien pour :

- anticiper d'éventuelles anomalies,
- éviter de futures pannes.

## Bourse « Jeunes bénévoles vendéens »

**Tu as entre 16 et 25 ans et tu t'investis bénévolement dans une association vendéenne ?**

Le Département de la Vendée t'aide à financer ton permis de conduire ou tes études supérieures.

**Voici les conditions pour bénéficier de cette bourse :**

Pour être éligible, le candidat doit :

- avoir entre 16 et 25 ans,
- être domicilié en Vendée ou rattaché fiscalement à l'un de ses parents domiciliés en Vendée,
- être impliqué bénévolement dans une ou plusieurs associations vendéennes :
  - Si le candidat a moins de 18 ans, il doit pouvoir démontrer son implication active depuis au moins un an (soit depuis septembre 2021) dans les projets ou le fonctionnement d'une association,
  - Si le candidat a plus de 18 ans, il doit faire preuve d'une responsabilité dans le bureau d'une association depuis au moins un an ou démontrer son implication concrète, régulière et personnelle depuis au moins deux ans (soit depuis septembre 2020) dans un ou plusieurs projets associatifs.
- suivre des études supérieures ou participer à une formation au permis de conduire (B).

## Économie, implantations de deux nouvelles entreprises sur la commune



L'entreprise "**Christian Couverture**", spécialisée dans le secteur d'activité des travaux de couverture (tuile, ardoise, zinguerie), vous informe de son implantation sur la commune des Brouzils depuis le 1er juin 2022 au 15 rue de la Colonne (route de la Rabatelière).

**Contact :** ☎ 06.85.27.99.10

✉ [christiancouverture@hotmail.fr](mailto:christiancouverture@hotmail.fr)

Nous souhaitons à Monsieur Christian HOMBOURGER, dirigeant de l'entreprise, la bienvenue dans notre commune et lui adressons tous nos vœux de réussite professionnelle.

L'entreprise "**FLG PRO MAINTENANCE**", spécialisée dans le secteur de la réparation de machines et équipements mécaniques, vous informe de son implantation sur la commune des Brouzils depuis le 1er avril 2022 à la Noirbretière.

**Contact :** ☎ 06.09.21.18.10

✉ [contact@flg-pro.fr](mailto:contact@flg-pro.fr)

Nous souhaitons à Monsieur Florent ROUSSEAU, dirigeant de l'entreprise, la bienvenue dans notre commune et lui adressons tous nos vœux de réussite professionnelle.



### Restaurant Scolaire Municipal

La Municipalité recherche des personnes disponibles pour des missions de service et/ou de surveillance sur le temps de restauration scolaire. Plusieurs postes seront à pourvoir à compter de la rentrée de septembre 2022. Par ailleurs, il y a également fréquemment des besoins ponctuels de remplacement de personnel.  
Horaires de travail : 12h – 13h30 (les jours d'école)

Si vous êtes intéressés, n'hésitez pas à contacter la Mairie au 02.51.42.91.04.

### Etat-Civil

#### Pour être en conformité avec le règlement européen général sur la protection des données à caractère personnel (RGPD) la commune ne publiera plus les adresses dans l'onglet Etat-Civil

Nous accueillons avec joie la naissance de...

Cléo BROCHARD  
Maylo YOU

le 11 juin 2022  
le 15 juin 2022

Tous nos vœux de bonheur aux mariés...

Isabelle et Anthony BEAUGENDRE

le 25 juin 2022

Avec tristesse nous vous faisons part du décès de...

Marie HERBRETEAU

le 2 juin 2022

### Associations

### Gymnastique de Grasla



L'association Gymnastique de Grasla commencera sa nouvelle saison le 5 septembre prochain.

Nous proposons de nouveaux cours d'essai à la rentrée à la salle Brosilis :

- Renforcement musculaire le lundi 5 septembre de 9h30 à 10h30
- Gym posturale le jeudi 8 septembre de 18h40 à 19h40
- Renforcement / Cardio le jeudi 8 septembre de 19h45 à 20h45

Pré-inscription possible sur place.

### Le club de basket se renouvelle



Après 2 années compliquées, tant sur le plan sportif que festif, le club repart dans une nouvelle dynamique pour la saison à venir.

Avec l'arrivée de 4 nouveaux membres, le conseil d'administration s'est étoffé ce qui permet une réorganisation des commissions et des missions de chacun.

Niveau effectif, le club a perdu une vingtaine d'adhérents depuis la crise du Covid mais pour la saison 2022-2023, la tendance s'inverse avec l'arrivée de 15 licenciés supplémentaires.

Cela permettra, notamment, pour cette saison d'engager 2 équipes seniors féminines.

Les équipes seniors et loisirs sont cependant, toujours à la recherche de nouvelles joueuses !

Concernant les manifestations, pas de grand changement pour l'année à venir : vente de chocolats/gâteaux, plats à emporter, sortie match et tournoi interne resteront au programme. En parallèle, le travail de sponsoring et de communication se poursuivent via notamment l'installation de panneaux publicitaires dans la salle de sport, ou encore la création d'un nouveau site internet. La boutique du club a aussi été renouvelée.

Vous pouvez déjà noter la soirée de lancement de saison qui aura lieu le vendredi 9 septembre, avec un match amical des seniors à 20h30.

Contact : [basketclubgrasla@gmail.com](mailto:basketclubgrasla@gmail.com)

### Une belle soirée au basket club Grasla

Après 2 ans de pause, en lien avec la situation sanitaire, le club de basket organisait son tournoi interne, le vendredi 10 juin dernier.

Une belle réussite, puisque 21 équipes se sont affrontées tout au long de la soirée.

Le nouveau format, en soirée, a semblé être apprécié, au vu des nombreux spectateurs présents.

Une soirée sous le signe du fair-play qui a permis de clôturer la saison de manière conviviale.



Bravo à tous les participants et rendez-vous l'année prochaine !

## Evènements

### L'heure du départ à la retraite a sonné pour quatre employées municipales

Le vendredi 1<sup>er</sup> juillet la municipalité a organisé une réception en l'honneur du départ à la retraite de quatre employées municipales : Régine PIVETEAU, 40 ans de service au secrétariat de la Mairie en charge des dossiers d'urbanisme, Jacinthe MINAUD, 17 années de service en charge de la surveillance des enfants au restaurant scolaire, Marie-France ERAUD, 19 années de service au poste d'agent d'entretien puis ATSEM (Agent Territorial Spécialisé des Écoles Maternelles) à l'école Les Tilleuls, Jeannine DAVID, 5 années de service en charge de la surveillance des enfants au restaurant scolaire et sur la cour.

"Au travers vos missions respectives vous avez contribué au bien vivre aux Brouzils et vous nous avez aidés à accomplir notre fonction d'élu" a précisé Emilie DUPREY, Maire, dans son allocution.

Emilie DUPREY, Maire, le Conseil Municipal, l'ensemble du personnel communal et éducatif, ainsi que la population Brouzillienne, vous remercient pour votre engagement dans le service public ainsi que pour la qualité du travail réalisé et vous souhaitent une très bonne retraite.



De gauche à droite : Jean ARNAUD (Maire honoraire), Jacinthe MINAUD, Dominique PAQUEREAU (Maire honoraire), Jeannine DAVID, Emilie DUPREY (Maire), Marie-France ERAUD, Régine PIVETEAU.

## Les Carquois de Grasla



**Les Carquois de Grasla** : tir olympique (70m en équipe).

Samedi 9 juillet avait lieu la finale nationale des divisions régionales à Saint-Avertin.

C'est l'occasion pour les meilleures équipes régionales de se rencontrer et de tenter de monter en D2 (2<sup>ème</sup> division). Seules les 8 premières équipes pourront y accéder. L'équipe féminine des Carquois de Grasla s'était qualifiée pour représenter la Région des Pays de la Loire.

### Elles l'ont fait !

Elles réussissent à se hisser à la 3<sup>ème</sup> place du championnat nationale, en plus de leur place en D2 pour la saison prochaine, les filles reviennent avec le bronze.

**Info club** : la rentrée sera le mercredi 7 septembre 2022, pour tout renseignement vous pouvez écrire à [b.carquoisdegrasla@gmail.com](mailto:b.carquoisdegrasla@gmail.com).

Sites d'entraînement : La Rabatelière (lundi, mardi, mercredi), Les Brouzils (jeudi et samedi).  
*3 séances découvertes de 2 heures pour 10€ déductibles de la licence.*



## A vos agendas

### Pique-nique du Club « Générations Actives »

Les membres du bureau invitent tous les adhérents du club à participer au pique-nique annuel qui se déroulera le **jeudi 4 août 2022** à la **Pailotte** à partir de 12h30 (date à retenir).

Chacun apportera son panier (plats, couverts, boissons etc....) ainsi que sa bonne humeur, ses jeux, afin que cette journée se passe dans la meilleure ambiance possible.

Venez nombreux.

### Le Salon du Livre Vendéen



La 11<sup>ème</sup> édition du **Salon du Livre Vendéen** aura lieu le **samedi 27 et dimanche 28 août 2022** au cœur de la forêt de Grasla sur le site du Refuge aux Brouzils.

Afin de promouvoir la lecture et l'écriture auprès des plus jeunes, une opération "carte-postales" a été organisée pour les enfants du territoire. Chaque enfant a donc reçu par son école une carte-postale à colorier et en y écrivant ses vacances.

Les cartes doivent être postées ou déposées au Refuge de Grasla et feront l'objet d'une exposition lors du Salon du Livre.

